



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
26 JANVIER 2024, À 15 H, TENUE À LA
SALLE DU CAFÉ DÉLICES DE
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS

André Elliott
Président

Roger Dickey
Conseiller

Ariane Marquis-Vézina
Conseillère

Daniel Marchildon
Conseiller

EST ABSENT

Jocelyn Girard
Conseiller

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière.

IL Y A QUORUM.

M. André Elliott préside la séance et M^{me} Caroline Chrétien agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, M. André Elliott, à 15 h.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

1. Adoption de l'ordre du jour

V-SE-LV-2798

SUR PROPOSITION DE M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2023;
3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 26 janvier 2024;
4. Dépôt du bordereau de correspondance;
5. Adoption du Règlement n° 125 concernant la cueillette, le transport et la disposition des ordures et des matières recyclables et la démolition d'immeuble s'appliquant au lieu d'enfouissement en tranchée de VVB et remplaçant le Règlement n° 93;
6. Augmentation salariale du personnel temps plein et du personnel temps partiel permanent;
7. Augmentation salariale des membres du conseil;
8. Demande d'aide financière pour le 27^e Téléthon de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec;
9. Divers;
 - 9.1. Approbation de l'adhésion du Territoire non organisé (TNO) St-Eugène de Chazel à l'Entente relative à la protection contre l'incendie, sous forme « Annexe 1 » avec les municipalités de Normétal, Desméloizes, Clermont, Val St-Gilles et les localités de Valcanton et Villebois;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2023

V-SE-LV-2799

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 26 janvier 2024

V-SE-LV-2800

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements à effectuer, les comptes fournisseurs et les paies au 26 janvier 2024 de la Localité de Villebois pour un montant total de 34 177,51 \$ tel qu'il appert et étant plus amplement décrits à la liste au 26 janvier 2024.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

Caroline Chrétien
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dépôt du bordereau de correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

5. Adoption du Règlement n° 125 concernant la cueillette, le transport et la disposition des ordures et des matières recyclables et la démolition d'immeuble s'appliquant au lieu d'enfouissement en tranchée de VVB et remplaçant le Règlement n° 93

CONSIDÉRANT QUE c'est le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois qui a la responsabilité de l'administration financière et technique du lieu d'enfouissement en tranchée de VVB et du centre de tri situé à Villebois;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 93 n'était pas adapté à la réalité du lieu d'enfouissement en tranchée de VVB et du centre de tri depuis son aménagement en 2018 et qu'il se devait d'être révisé;

CONSIDÉRANT QU'il était important d'imposer des frais de pénalité aux entreprises ainsi qu'aux citoyens qui n'utilisent pas de façon efficiente le lieu d'enfouissement en tranchée et le centre de tri;

CONSIDÉRANT QU'il était important d'ajouter les tarifs pour l'accès au dépotoir pendant et après les heures d'ouverture ainsi que les frais de pénalité reliés à la mauvaise utilisation de celui-ci;

V-SE-LV-2801

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement N° 125 tel que rédigé;

QUE ledit règlement soit transmis à la Localité de Valcanton afin d'en faire l'adoption puisque ses citoyens et ses entreprises sont aussi utilisateurs du lieu d'enfouissement en tranchée et du centre de tri situé à Villebois;

QUE le Règlement n° 125 soit diffusé aux citoyens et utilisateurs du lieu d'enfouissement en tranchée et du centre de tri situé à Villebois afin qu'ils soient tous au fait des changements et des ajouts apportés au Règlement n° 93.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Augmentation salariale du personnel temps plein et du personnel temps partiel permanent

V-SE-LV-2802

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une augmentation salariale de 2 % au personnel à temps plein et au personnel à temps partiel permanent;

QUE cette augmentation ne touche pas la secrétaire-trésorière puisque celle-ci a décliné une augmentation salariale;



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

QUE cette augmentation soit rétroactive au 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Augmentation salariale des membres du conseil

V-SE-LV-2803

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une augmentation de 2 % à tous les membres du conseil;

QUE cette augmentation soit rétroactive au 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Demande d'aide financière pour le 27^e Téléthon de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi- Témiscamingue/Nord-du-Québec

V-SE-LV-2804

CONSIDÉRANT QUE la Ressource pour personnes handicapées Abitibi- Témiscamingue/Nord-du-Québec a déposé une demande d'aide financière pour la présentation du 27^e Téléthon régional;

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une aide financière de 250 \$ pour la présentation du 27^e Téléthon régional de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi- Témiscamingue/Nord-du-Québec;

QUE cette somme soit même le code budgétaire 02 62100 959 Dons et commandites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

9. Divers

9.1. Approbation de l'adhésion du Territoire non organisé (TNO) St-Eugène de Chazel à l'Entente relative à la protection contre l'incendie, sous forme « Annexe 1 » avec les municipalités de Normétal, Desméloizes, Clermont, Val St-Gilles et les localités de Valcanton et Villebois

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Normétal, Desméloizes, Clermont, Val St-Gilles et les localités de Valcanton et Villebois ont conclu et dûment signé une entente relative à la protection contre l'incendie en 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Territoire non organisé (TNO) Saint-Eugène de Chazel désire adhérer à ladite entente conformément aux dispositions de l'article 469.1 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 624 du Code municipal du Québec, sous réserve de certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités et les localités doivent donner leur accord par résolution pour que le TNO fasse partie intégrante de ladite entente sous forme « Annexe 1 ».

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

QUE la Localité de Villebois donne son accord à l'adhésion du Territoire non organisé (TNO) Saint-Eugène de Chazel à l'entente relative à la protection contre l'incendie signée en 2020 sous forme « Annexe 1 ».

V-SE-LV-2805

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Période de questions

Cinq (5) personnes ont assisté à la séance du conseil et les questions portaient sur les sujets suivants :

- L'ouverture de la bibliothèque municipale;
- La population de St-Eugène de Chazel;
- Borne-fontaine dans le village;
- Bris des poubelles;
- Glace sur la toiture du gymnase.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

11. Clôture de la séance

V-SE-LV-2806

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE
PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 15 h 38.

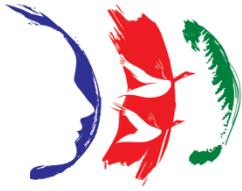
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÈGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Président

Secrétaire

Madame Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL
